

Synthèse des travaux législatifs fédéraux

Objets traités en session et objets en cours

Depuis la session d'été 2023, vous trouverez dans ce document tous les objets traités en session ainsi que les objets en cours divisés par thèmes. Les modifications adoptées et les objets terminés/liquidés des sessions antérieures se trouvent dans les documents thématiques séparés (archives) >> voir en [page 19](#).

Mise à jour et complétée par Christine Cattin et Paola Stanić, juristes

Etat au 28 décembre 2023

Avertissement

Ce document aborde les travaux en cours dans le domaine social. Il se concentre sur les domaines d'activités de l'Artias et en particulier sur les thèmes ayant une influence sur l'aide sociale ordinaire.

Objets traités en session	4
Entrées en vigueur (lois)	6
Objets en cours	7
Assurance-maladie	7
Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant.....	7
Frein aux coûts	9
Catalogue de prestations (non exhaustif - concerne les domaines d'intérêt de l'Artias)	9
AVS – Prévoyance prof.	9
Assurance-vieillesse et survivants	9
Assurance-chômage	11
Assurance-invalidité.....	11
Familles	12
Assurance maternité	12
Prise en charge extrafamiliale.....	13
Proches aidants – soins de longue durée	13

Migration	14
Asile	14
Loi sur les étrangers et l'intégration	14
Autres thèmes	16
Politique du logement	16
Endettement	17
Assurance perte de gain en cas de maladie	18
Formation professionnelle et continue	19
Archives des objets adoptés et liquidés/terminés	20

Objets traités en session		
Assurance maladie	Objets	Stade
Primes d'assurance-maladie	Motion 23.3981 Graf. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête.	Le CE a rejeté la motion le 18.12.2023, l'objet est liquidé.
	Initiative cantonale 23.301 Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé.	Le 18.12.2023, le CE a refusé de donner suite – l'initiative est transmise à la CSSS-N.
AVS et LPP	Objets	Stade
Assurance-vieillesse	Motion 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.	Adoptée le 14.12.2023 par le CN, l'objet passe au CE.
	Initiative populaire 22.054 Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes).	L'objet va passer en votation populaire. Le CE a rejeté l'initiative le 16.06.2023. Le CN a rejeté l'initiative le 16.06.2023.
	Initiative populaire 22.043 : « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS) ».	L'objet va passer en votation populaire. Le CE a rejeté l'initiative le 17.03.2023. LE CN a rejeté l'initiative le 17.03.2023.
Famille	Objets	Stade
Assurance maternité	Motion 23.3964 CSSS-N. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple.	Adoptée le 14.09.2023 par le CN, la motion est rejetée le 18.12.2023 par le CE. L'objet est liquidé.

Objets traités en session		
Migration	Objets	Stade
Loi sur les étrangers et l'intégration LEI	Initiative parlementaire 21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique.	Le 19.12.2023, le CN rend une décision conforme au projet. L'objet est transmis au CE.
	Objet du CF 22.067 . Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse.	Le CE a décidé le 12.09.2023 de renvoyer l'objet au CF, le CN adhère le 19.12.2023.
Asile	Initiative cantonale 23.301 Genève. Pour une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu'à l'âge de 25 ans.	Le 18.12.2023, le CE a refusé de donner suite. L'iv.ct. est transmise à la CIP-N.
Politique du logement	Initiative parlementaire 22.486 (Imboden) Töngi. Améliorer la transparence des loyers.	Le CN a refusé de donner suite le 12.12.2023, l'objet est liquidé.
	Initiative parlementaire 23.423 Hurni. Pour une répartition équitable du dommage en cas de défaut de la chose louée sans faute des parties au contrat	Le CN a refusé de donner suite le 19.12.2023, l'objet est liquidé.
	Motion 22.4448 Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique	Adoptée le 28.09.2023 par le CE et le 12.12.2023 par le CN.
Endettement	Postulat 18.4263 Gutjahr. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital. Rapport.	CF, 01.11.2023. Le rapport en réponse à l'intervention est disponible.
Droit du travail	22.045 Organisation internationale du Travail : Convention no. 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.	Le CE (25.09.2023) et le CN (12.12.2023) décident de renvoyer l'objet au CF et demandent notamment la tenue d'une consultation.

ENTREES EN VIGUEUR (LOIS)

Domaine	Objets	Texte adopté le	Entrée en vigueur le
Bail à loyer	iv. pa. 15.455 « Empêcher les sous-locations abusives ». FF 2023 2288 .	29.09.2023	
	iv. pa. 18.475 « Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure ». FF 2023 2291 .	29.09.2023	
	iv. pa. 16.458 « Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles ». FF 2023 2289 .	29.09.2023	
	iv. pa. 16.459 « Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique ». FF 2023 2289 .	29.09.2023	
Assurance-invalidité	Motion 22.3377 « Utiliser des barèmes de salaires correspondant à l'invalidité dans le calcul du taux d'invalidité ».	14.12.2022	01.01.2024

Objets en cours

Assurance-maladie	Primes d'assurance-maladie : propositions visant à baisser leur montant		
	Motion 23.3981 Graf. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête.		
	CE	18.12.2023	Rejet. L'objet est liquidé.
	CF	15.11.2023	Propose le rejet de la motion.
	Motion	11.09.2023	Demande à ce que les primes LAMal soient fixées en fonction du revenu et de la fortune
	Initiative cantonale 22.321 Genève. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé		
	CE	18.12.2023	Refus de donner suite. L'initiative est transmise à la CSSS-N.
	CSSS-E	07.11.2023	Rapport.
	Iv.ct.	22.09.2022	Argumentant que les primes augmentant plus rapidement que les coûts de la santé, le Canton de Genève demande à ce que les premières soient indexées sur les seconds.
	21.067 Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la Loi fédérale sur l'assurance-maladie)		
	CE	29.09.2023	Le CE adopte définitivement le contre-projet. Il rejette l'initiative.
	CN	29.09.2023	Le CN adopte définitivement le contre-projet. Il rejette l'initiative.
CE	21.09.2023	Adhésion.	
CN	14.09.2023	Adhésion à la proposition du CE.	
CE	13.09.2023	Il reste une divergence . Les prestations ne devraient plus être remboursées par l'assurance obligatoire des soins si une évaluation basée sur des éléments objectifs et concrets a démontré que ces prestations ne sont pas ou plus efficaces, adéquates ou économiques. Mais il ne doit pas être obligatoire de confier cette évaluation à des tiers indépendants selon la Chambre des cantons, contrairement à ce que veulent le Conseil fédéral et le National.	
CN	31.05.2023	Divergences. (Contre-projet). Le CN rejoint le CE sur la question des tarifs et abandonne aussi la liberté de contracter concernant les analyses de laboratoire. Par contre, le CN maintient sa position selon laquelle le CF peut avoir des compétences subsidiaires supplémentaires en matière de convention tarifaire avec les hôpitaux et veut pouvoir déléguer la vérification technique des prestations médicales à des tiers indépendants.	

Assurance-maladie	CE	14.03.2023	Divergences . (Contre-projet). Des divergences subsistent en matière de tarifs dans le domaine ambulatoire et stationnaire. En ce qui concerne les analyses de laboratoire, le CE refuse la liberté de contracter préconisée par le CN. Enfin, le CE se prononce pour le principe de proportionnalité dans la vérification technique des prestations médicales qui ne répondent plus aux critères d'efficacité, d'adéquation et d'économicité et refuse de déléguer cette tâche à des tiers indépendants.
	CE	26.09.2022	Prolongation de délai jusqu'au 21.11.2023 (Initiative pour un frein aux coûts)
	CSSS-E	06.09.2022	Rapport .
	CN	01.06.2022	Le CN soutien le projet du CF et rejette l'initiative .
	CF	10.11.2021	Message du Conseil fédéral . Le Conseil fédéral rejette l'initiative pour un frein aux coûts et adopte le contre-projet indirect. L'initiative propose de lier l'évolution de la hausse des primes aux salaires et le contre-projet de définir des objectifs quant à cette hausse.
	Initiative populaire	10.11.2021	Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire « pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts) »
	21.063 Initiative populaire et contre-projet indirect. Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes).		
	CE	13.09.2023	Rejet de l'initiative populaire .
	CN	12.09.2023	Adhésion au contre-projet . Le peuple doit encore se prononcer.
	CE	30.05.2023	Divergences (contre-projet). Le CE veut alléger les obligations des cantons, pour des coûts supplémentaires de 356 millions de francs pour les cantons.
	CN	28.02.2023	Entrée en matière sur le contre-projet.
	CE	30.11.2022	Rejet de l'initiative populaire et refus d'entrer en matière sur le contre-projet
	CN	16.06.2022	Décision modifiant le contre-projet . Le CN veut obliger les cantons à consacrer un montant minimal à la réduction des primes, ainsi qu'un montant maximal. Les frais s'élèveraient à 1,3 milliards pour la Confédération et 906 milliards pour les cantons.
	CN	16.06.2022	Rejet de l'initiative populaire .
CF	17.09.2021	Message et contre-projet indirect . Le contre-projet prévoit de lier la contribution minimale de chaque canton versée à titre de réductions de primes à un pourcentage des coûts de la santé.	
CF	17.09.2021	Projet d'arrêté fédéral .	
Dépôt de l'initiative	23.01.2020	Initiative demandant que les primes à la charge des assurés-e-s ne dépassent pas 10% du revenu disponible.	
Motion 23.3920 Weichelt. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête.			
CF	30.08.2023	Propose le rejet de la motion.	
Motion	16.06.2023	Demande à ce que les primes LAMal soient fixées en fonction du revenu et de la fortune	

Assurance-maladie	21.322 Initiative cantonale VD. Modifier la LAMal de sorte que les cantons qui le souhaitent puissent créer par voie législative une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS		
	CE	08.03.2023	Refus de donner suite . L'objet passe au CN.
	CSSS-E	14.02.2023	Rapport .
	Initiative cantonale	29.10.2021	21.322 Initiative cantonale VD. Il s'agit d'offrir la possibilité aux cantons qui le souhaitent de créer une institution cantonale chargée de fixer et de percevoir les primes et de financer l'intégralité des coûts à la charge de l'AOS (caisse unique).
	Frein aux coûts		
	22.062 Objet du Conseil fédéral. LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2e volet).		
	CN	28.09.2023	Décision modifiant le projet . L'objet passe au CE.
	Objet du CF	07.09.2022	22.062 Objet du Conseil fédéral. Le CF propose une modification de la LAMal visant à freiner la hausse des coûts de la santé
	Catalogue de prestations (non exhaustif - concerne les domaines d'intérêt de l'Artias)		
	Motion 23.3673 Müller. Prise en charge des services d'interprétariat dans le domaine de la santé.		
CE	26.09.2023	Adoption . L'objet passe au CN.	
CF	06.09.2023	Propose de rejeter la motion.	
Motion	13.06.2023	Motion 23.3673 Müller. Prise en charge des services d'interprétariat dans le domaine de la santé.	
AVS – Prévoyance prof.	Assurance-vieillesse et survivants		
	Motion 23.3212 Rieder. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.		
	CE	06.06.2023	Transmis à la CSSS-E pour examen préalable.
	CF	24.05.2023	Propose de rejeter la motion.
	Motion	16.03.2023	Motion 23.3212 Rieder. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.
	Motion 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.		
	CN	14.12.2023	Adoption . La motion est transmise à la CSSS-E.
	CF	24.05.2023	Propose de rejeter la motion.
Motion	16.03.2023	Motion 23.3239 Mettler. Augmenter les rentes AVS des retraités dans le besoin.	

Assurance-vieillesse et survivants

Initiative populaire [22.054](#) Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes).

CE	16.06.2023	Adoption (vote final). Le CE rejette l'initiative. L'objet va passer en votation populaire.
CN	16.06.2023	Adoption (vote final). Le CN rejette l'initiative.
CN	13.06.2023	Adhésion . (rejet de l'initiative) et n'entre pas en matière sur le contre-projet.
CN	05.06.2023	Renvoi à la commission .
CE	15.03.2023	Rejet (décision conforme au projet). Le CN doit encore se prononcer.
CF	22.06.2022	Message et rapport .
Initiative populaire	16.06.2021	Dépôt de l'initiative populaire « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes) ». Il s'agit d'augmenter l'âge de la retraite.

Initiative populaire [22.043](#): « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS) ».

CE	17.03.2023	Adoption (vote final). Le CE rejette l'initiative. L'objet va passer en votation populaire.
CN	17.03.2023	Adoption (vote final). Le CN rejette l'initiative.
CE	15.03.2023	Adhésion
CN	14.12.2022	Rejet , décision conforme au projet d'arrêté fédéral.
CF	25.05.2022	Projet d'arrêté fédéral proposant de rejeter l'initiative.
Initiative populaire	25.05.2021	Dépôt de l'initiative populaire « Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13 ^e rente AVS) ».

Assurances sociales - autres	Assurance-chômage		
	Initiative parlementaire 20.406 Silberschmidt, les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.		
	CN	28.09.2023	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.
	CSSS-E	31.08.2021	Adhésion.
	CSSS-N	18.08.2023	Communiqué de presse .
	CSSS-N	05.11.2020	Donner suite.
	Initiative parlementaire	12.03.2020	Initiative parlementaire 20.406 , les entrepreneurs qui versent des cotisations à l'assurance-chômage doivent être assurés eux aussi contre le chômage.
	Assurance-invalidité		
	Motion 21.4089 Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail.		
	CN	14.09.2023	Adoption . L'objet passe au CE.
CF	17.11.2021	Propose de refuser la motion.	
Motion	27.09.2021	Motion 21.4089 Lohr. Améliorer l'intégration sur le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi pouvoir déposer des demandes visant à adapter l'environnement de travail.	

Familles	Assurance maternité		
	Motion 23.3964 CSSS-N. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple.		
	CE	18.12.2023	Rejet . L'objet est liquidé.
	CN	14.09.2023	Adoption , la motion passe au CE
	CF	30.08.2023	Propose de rejeter la motion.
	Motion	04.07.2023	Motion 23.3964 CSSS-N. Prolonger le congé maternité en cas de grossesse multiple.
	23.3015 Motion CSSS-E. Prendre en considération de façon appropriée dans le congé et l'allocation de maternité l'hospitalisation de longue durée des mères juste après l'accouchement.		
	CSSS-N	16.11.2023	Rapport .
	CE	06.06.2023	Adoption , la motion passe au CN
	CF	19.04.2023	Propose d'accepter la motion.
Motion	15.02.2023	Motion 23.3015 CSSS-E. Prendre en considération de façon appropriée dans le congé et l'allocation de maternité l'hospitalisation de longue durée des mères juste après l'accouchement. Il s'agit d'offrir aux mères hospitalisées une prolongation de l'allocation de maternité de façon analogue à la prolongation de l'allocation de maternité en cas d'hospitalisation prolongée du nouveau-né.	
22.301 Iv. ct. VD. Modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation.			
CE	06.06.2023	Refus de donner suite . Le Conseil des Etats se prononce en faveur de la motion 23.3015 CSSS-E, qui reprend l'objectif de la présente initiative cantonale.	
CSSS-E	14.02.2023		
Initiative cantonale - VD	26.10.2022	Rapport . Iv. ct. VD 22.301 . Modification de la LAPG dans le but de permettre aux femmes présentant des complications importantes suite à l'accouchement de prolonger leur congé de maternité au prorata de la durée de leur hospitalisation.	

Familles	Prise en charge extrafamiliale		
	Initiative parlementaire 21.403 CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles.		
	CN	01.03.2023	Décision conforme au projet 2. Arrêté fédéral sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance.
	CN	01.03.2023	Décision modifiant le projet 1 : Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial pour enfants et aux cantons dans leur politique d'encouragement de la petite enfance, LSAcc (Diminution du budget)
	CF	15.02.2023	Avis du Conseil fédéral
	CSEC-N	14.12.2022	Rapport.
	CSEC-E	29.03.2021	Adhésion.
	CSEC-N	18.02.2021	Décide d'élaborer un projet d'acte.
	Iv. pa.	18.02.2021	Initiative parlementaire 21.403 CSEC-N. Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles. Il s'agit d'offrir un financement durable de l'accueil extra-familial pour les enfants.
	Proches aidants – soins de longue durée		
Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches			
CN	28.09.2023	Prorogation du délai imparti jusqu'à la session d'automne 2025.	
CSSS-E	09.08.2021	Adhésion.	
CN	19.06.2015	Adhésion.	
CE	16.03.2015	Suspension.	
CSSS-N	24.05.2013	Donner suite.	
Iv. pa.	14.03.2012	Initiative parlementaire 12.409 Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches. Projet visant à modifier la LAI de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 % au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.	

Migration	Asile		
	Initiative cantonale 23.301 Genève. Pour une protection renforcée des réfugiés mineurs non accompagnés jusqu'à l'âge de 25 ans.		
	CE	18.12.2023	Refusé de donner suite . L'initiative est transmise à la CIP-N.
	CIP-E	20.11.2023	Rapport .
	Iv.Ct.	03.02.2023	Demande à ce que les RMNA soient encadrés jusqu'à l'âge de 25 ans.
	Loi sur les étrangers et l'intégration		
	Initiative parlementaire 21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique.		
	CN	19.12.2023	Décision conforme au projet .
	CF	29.11.2023	Avis.
	CIP-N	12.10.2023	Rapport.
CIP-N	14.11.2022	Procédure de consultation .	
CIP-E	10.01.2022	Adhésion.	
CIP-N	05.11.2021	Décision d'élaborer un projet d'acte.	
Iv.Pa.	05.11.2021	21.504 CIP-N. Garantir la pratique pour raisons personnelles majeures visée à l'article 50 LEI en cas de violence domestique. Il s'agit de citer dans la loi à titre d'exemple les indices de violence domestique.	
Initiative parlementaire 20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime.			
CE	12.06.2023	Adhésion le 12.06.2023 par le CE . Un projet de loi doit être élaboré par la CIP-N	
CIP-E	21.02.2023	Rapport .	
CN	21.09.2022	Donné suite . L'initiative passe au Conseil des Etats.	
CIP-N	01.07.2022	Rapport .	
CIP-E	16.11.2021	Ne pas donner suite.	
CIP-N	27.05.2021	Donné suite.	
Iv. Pa.	18.06.2020	20.451 Marti. La pauvreté n'est pas un crime. Interdire la révocation des autorisations de séjour ou d'établissement, en raison d'un recours à l'aide sociale, pour les personnes ayant séjourné plus de 10 ans en Suisse et qui ne sont pas responsables de leur indigence.	

Migration	Objet du CF 22.067. LEI. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse		
	CN	19.12.2023	Adhésion au renvoi au Conseil fédéral.
	CE	12.09.2023	Renvoi au Conseil fédéral.
	CE	05.06.2023	Renvoi à la commission.
	CN	16.03.2023	Décision modifiant le projet.
	Objet du CF	19.10.2022	Objet du CF 22.067 . Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse (FF 2022 2707)
	Initiative parlementaire 19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.		
	CIP-E	25.06.2021	Donné suite.
	CN	08.06.2021	Donné suite. L'initiative passe au Conseil des Etats.
	CIP-CN	15.04.2021	Rapport.
CIP-CE	09.11.2020	Ne pas donner suite.	
CIP-CN	13.08.2020	Donné suite.	
Iv. pa.	21.06.2019	19.464 Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne.	

Autres thèmes	Politique du logement		
	Initiative parlementaire 23.423 Hurni. Pour une répartition équitable du dommage en cas de défaut de la chose louée sans faute des parties au contrat.		
	CN	19.12.2023	Refus de donner suite . L'initiative est liquidée.
	Iv.Pa.	17.03.2023	Prenant exemple sur des conventions tripartites mises en place dans certains cantons lors de la pandémie de COVID-19, il s'agit d'octroyer une baisse de loyer lorsque la chose louée ne peut être utilisée conformément à son but en raison d'une décision d'autorité et sans faute des parties contractantes. L'autorité ayant pris la décision doit compenser tout ou partie du dommage.
	Motion 22.4448 Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique		
	CN	12.12.2023	Adoption . L'objet est transmis au CF.
	CE	28.09.2023	Adoption . La motion passe au CN.
	CAJ-N	26.10.2023	Rapport .
	CE	28.09.2023	Adoption .
	CAJ-E	26.06.2023	Rapport .
	CE	16.03.2023	Transmis à la commission compétente pour examen préalable .
	CF	01.02.2023	Propose d'accepter la motion.
Motion	15.12.2022	Motion 22.4448 Engler. Droit du bail. Augmenter la sécurité juridique. Le Conseil fédéral est chargé de présenter un projet fixant le rendement net admissible pour les immeubles d'habitation ou à usage commercial.	
Initiative parlementaire 22.486 Töngi (Bregy). Améliorer la transparence des loyers			
CN	12.12.2023	Refus de donner suite . L'objet est liquidé.	
CAJ-N	27.10.2023	Rapport .	
Iv.Pa.	01.12.2022	Demande à ce que le Code des obligations soit modifié de manière à ce que le montant du loyer du locataire précédent soit communiqué au nouveau locataire au moyen d'une formule officielle.	
22.309 . Initiative cantonale GE. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans			
CE	31.05.2023	Refus de donner suite . Fin des discussions au CE, l'initiative est transmise à la CAJ-N.	
CAJ - E	17.04.2023	Rapport .	
Initiative cant. - GE	23.02.2022	22.309 . Iv. ct. GE. Pour limiter le droit des bailleurs de résilier le contrat de bail dans le cas de personnes âgées de plus de 65 ans	

Endettement		
Initiative parlementaire 18.430 Hêche. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers.		
CE	20.12.2023	Prolongation du délai jusqu'à la session d'hiver 2025.
CAJ-N	12.10.2023	Rapport
CAJ-E	11.11.2021	Rapport.
CAJ-N	14.11.2019	Donner suite.
CAJ-E	17.05.2019	Donner suite.
Iv.pa.	11.06.2018	Demande une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers contenues dans la Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.
Postulat 18.4263 Gutjahr. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital. Rapport.		
CF	01.11.2023	Rapport en réponse à l'intervention parlementaire.
CN	22.03.2019	Adoption.
CF	13.02.2019	Propose d'accepter le postulat.
Postulat	13.12.2018	Demande un rapport sur la prise en compte des impôts courants dans le minimum vital du droit des poursuites.
Motion 21.3426 Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite.		
CN	16.03.2023	Adoption. La motion passe au CE.
CF	19.05.2021	Propose de rejeter la motion.
Motion	19.03.2021	Motion 21.3426 Candinas. Recouvrement des créances de l'assurance obligatoire des soins par voie de saisie plutôt que de faillite.
Initiative parlementaire 22.439 Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu.		
CN	15.03.2023	Donné suite.
CER-N	09.01.2023	Rapport.
Iv. pa.	16.06.2022	Initiative parlementaire 22.439 Amoos. Prélèvement direct facultatif des impôts sur le revenu.

Autres thèmes

Autres thèmes	Assurance perte de gain en cas de maladie		
	Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.		
	CN	14.09.2023	Adoption . L'objet passe au CE.
	CF	24.11.2021	Propose de rejeter la motion.
	Motion	30.09.2021	Motion 21.4209 Romano. Assurance perte de gain obligatoire en cas de maladie.
	Droit du travail		
	Objet du Conseil fédéral 22.045 . Organisation internationale du Travail : Convention no. 190 et Rapport sur la Déclaration de son centenaire		
	CN	12.12.2023	Adhésion . L'objet est renvoyé au Conseil fédéral.
	CE	25.09.2023	Renvoi au Conseil fédéral . Le CE demande un rapport complémentaire pour savoir quelles dispositions de la Convention no 190 de l'OIT sont directement applicables et lesquelles le sont indirectement. Par ailleurs, le CE demande qu'une procédure de consultation publique soit menée.
	CN	12.12.2022	Divergences . Le CN propose d'entrer en matière et d'adhérer au projet.
CE	19.09.2022	Ne pas entrer en matière .	
CF	18.05.2022	Message concernant l'approbation de la convention no 190 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail et Rapport sur la déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail.	
18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties.			
CE	12.06.2023	Adhésion . Un projet de loi doit être élaboré par la CSSS-N	
CSSS-E	18.04.2023	Rapport .	
CN	14.09.2022	Donné suite	
CSSS-N	19.05.2022	Rapport	
CSSS-E	10.11.2021	Ne pas donner suite	
CSSS-N	15.11.2019	Donné suite	
Iv. Pa	27.09.2018	18.455 Initiative parlementaire Grossen. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties. Le statut d'indépendant ne doit plus être déterminé par les tribunaux ou les autorités d'exécution, mais également par la volonté des parties contractantes.	

Autres thèmes	Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal.		
	CN	04.05.2023	Adoption . L'objet passe au CE.
	CF	08.09.2021	Propose de rejeter la motion.
	Motion	18.06.2021	Motion 21.3944 Hess. Stop aux promesses faites du bout des lèvres. À travail égal, salaire égal. Le CF est chargé de prévoir des sanctions en cas de non-respect de la norme constitutionnel prévoyant un salaire égal pour un travail égal (art. 8 al. 3 Cst.).
	16.442 Initiative parlementaire Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail.		
	Services du Parl.	29.08.2023	Publication de propositions dans la FF 2023 2217
	CN	30.09.2022	Prolongation de délai jusqu'à la session d'automne 2024.
	CER-N	05.05.2022	Rapport .
	CER-E	21.08.2020	Adhésion.
	CN	07.05.2019	Donné suite .
CER-N	26.02.2019	Rapport .	
CER-E	22.01.2018	Ne pas donner suite.	
CER-N	20.02.2017	Donné suite.	
Iv. Pa	09.06.2016	16.442 Initiative parlementaire Dobler.	
Formation professionnelle et continue			
Motion 23.3699 Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.			
CE	28.09.2023	Adoption . L'objet passe au CN.	
CF	30.08.2023	Propose de rejeter la motion.	
Motion	15.12.2021	Motion 23.3699 Maret. Renforcer le soutien aux formations continues et aux reconversions professionnelles pour favoriser le retour dans le monde du travail.	

Archives des objets adoptés et liquidés/terminés

>> Pour accéder aux archives des objets, cliquez sur le thème souhaité en bleu (redirection vers le site de l'Artias)

❖ [Aide sociale](#)

- Conséquences des inégalités en Suisse
- Etat de l'aide sociale
- Imposition de l'aide sociale
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Jeunes adultes à l'aide sociale
- Loi-cadre relative à l'aide sociale
- Naturalisation facilitée pour les mineurs à l'aide sociale
- Pauvreté
- Revenu de base inconditionnel

❖ [Assurances sociales](#) :

- Assurance-chômage
- Assurance-invalidité
- Assurance-maladie
- Assurance maternité (voir sous Famille)
- Assurance-vieillesse et survivants
- Prestations complémentaires
- Prévoyance professionnelle
- Prestations transitoires pour les chômeurs âgés

❖ [Assurance – généralités](#) :

- Loi sur la partie générale du droit des assurances sociales
- Programme de stabilisation 2017-2019 (LPGA)

❖ [Autres thèmes](#) :

- Bourses d'études
- Code civil (successions - en lien avec les thèmes traités par l'Artias)
- Crédit à la consommation
- Droit du travail
- Endettement
- Formation : compétences de base
- Loi Covid-19
- Loi sur le contrat d'assurance
- Loi sur l'égalité
- Loi sur les marchés publics
- Lutte contre le travail au noir
- Politique du logement

❖ [Familles](#) :

- Accueil extra-familial
- Allocations familiales
- Assurance maternité
- Congé de paternité
- Entretien de l'enfant
- Frais de garde
- Proches aidants - soins de longue durée

❖ [Migration](#) :

- Admissions provisoires
- Asile
- Examen global des sans-papiers
- Interdire le recours à l'aide sociale pour les étrangers qui arrivent en Suisse
- Libre circulation des personnes
- Loi sur les étrangers et l'intégration
- Renvoi des criminels étrangers

IMPRESSUM ARTIAS

Publication

Uniquement en ligne

Accès libre

Reproduction autorisée en citant la source

Mise en page et gestion web

Sonia Frison

Rédaction

Christine Cattin et Paola Stanić

Lectorat

Amanda Ioset et Sonia Frison

Editrice

Artias

Association romande et tessinoise
des institutions d'action sociale

Rue des Pêcheurs 8

1400 Yverdon-les-Bains

Tél. 024 557 20 66

info@artias.ch

www.artias.ch

www.guidesocial.ch

IBAN CH45 0900 0000 1000 2156 5